

Ce formulaire est à renvoyer :
Par courrier postal :
 Service Public de Wallonie, Direction de
 l'Organisation des Marchés régionaux de l'Energie
 Rue des Brigades d'Irlande, 1 -5100 JAMBES
Par courriel : certificatsverts@spw.wallonie.be

Afin de vous garantir le meilleur service possible, nous privilégions les outils numériques. Vos extraits de compte seront envoyés à l'adresse e-mail que vous aurez renseignée ci-dessous.

Date de mise à jour du formulaire : 08/04/2020

Relevé d'index trimestriel en vue de l'octroi de certificats
 (destiné exclusivement aux producteurs possédant une installation photovoltaïque d'une puissance ≤ 10kW)

<i>INFORMATIONS RELATIVES À CE DOCUMENT</i>	<i>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</i>
Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires . Le formulaire incomplet sera considéré comme non valide et renvoyé au producteur.	
L'octroi de certificats verts a lieu une fois par trimestre (un délai de min. 90 jours calendrier entre les relevés transmis à l'Administration doit être obligatoirement respecté). Un relevé communiqué avant ce délai ne sera pas traité.	
BESOIN D'AIDE ? Le n° gratuit à 4 chiffres 1718 – le site https://energie.wallonie.be – nos 16 Guichets Energie Wallonie	

I. IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

N° DU DOSSIER :			
TITULAIRE DU COMPTE SPW ENERGIE :			
PERSONNE MANDATAIRE : <i>(uniquement pour les personnes morales)</i>			
ASSUJETTI TVA : <i>(cochez "oui" uniquement si votre installation photovoltaïque est liée à votre activité professionnelle)</i>	OUI / NON	NUMÉRO DE TVA : <i>(si assujetti à la TVA)</i>	BE _____ - _____ - _____
TÉLÉPHONE :			
COURRIEL :			

II. RELEVÉ D'INDEX DU OU DES COMPTEUR(S) VERT(S)

DATE DU RELEVÉ D'INDEX :

Indiquez l'(les) index tel(s) que lu(s) sur le(s) compteur(s), les « 0 » compris :

N° DU OU DES COMPTEUR(S) VERT(S) :	VALEUR INDEX LUE (kWh) :

Le délai de traitement est de maximum 10 jours ouvrables à dater de la réception du présent document. Cependant, dans certains cas particuliers, le délai de traitement peut varier en fonction de la complexité du dossier.

III. CHOIX ENTRE LA VENTE AU PRIX DE MARCHÉ OU LE RACHAT PAR ELIA À 65 €

Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période en question et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible.

Veillez cocher votre choix :

<input type="checkbox"/>	Je désire vendre les certificats verts relatifs à ce relevé par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers
<input type="checkbox"/>	Je demande à Elia de racheter les certificats verts relatifs à ce relevé au prix unitaire de 65 euros

Les coordonnées bancaires qui seront prises en compte par Elia pour le paiement sont celles enregistrées dans la banque de données de l'Administration. Afin de modifier les coordonnées bancaires, le producteur (titulaire du compte SPW Energie) doit remplir la "Déclaration de coordonnées bancaires" disponible sur <https://energie.wallonie.be> ou sur simple demande auprès de notre centre d'appels. Afin d'éviter tout retard de paiement, le producteur s'engage à informer l'Administration, en temps utile, de tout changement de coordonnées bancaires via le document adéquat.

Je soussigné, désire que l'Administration se charge de l'octroi des certificats verts pour le site de production référencé ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du présent document, l'avoir lu et accepter les informations qui y sont mentionnées. Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le.....

Nom et signature du producteur :